



pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône - 7, Rue Major Martin – 69001 LYON

Tél. 04 78 34 29 43 / www.pietons69.e-monsite.com / pietons69@gmail.com

Date : 10 février 2014

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 156. Confluent Rhône - Saône (Lyon, 2^{ème})

Demande de fléchage d'une promenade piétonne



Le parcours pédestre figuré en rouge constitue une agréable promenade urbaine au fil des fleuves, relativement au calme et au grand air, par comparaison avec l'ambiance urbaine ordinaire.

Malheureusement ce parcours n'est pas repérable à l'avance. Quand on s'y engage, dans un sens ou dans l'autre, on ne peut pas savoir si ce chemin débouche, à son extrémité, sur la voirie ordinaire. Si bien que certains promeneurs renoncent à s'y aventurer, par crainte de tomber sur un cul de sac qui les obligerait à rebrousser chemin sur une distance assez importante.

Pour y remédier et le valoriser, nous vous suggérons de poser, aux emplacements figurés par un cercle bleu, un fléchage léger « Piétons », indiquant par exemple, pour le sens "horloger", « La Confluence, XX minutes » et dans l'autre sens « Pont Raymond Barre : XX minutes ».

Destinataires : M. Didier Delorme, Chef de Cabinet de M. Jean-Louis Touraine
M. Denis Broliquier, maire du 2^{ème} arrondt.
M. Jean-Michel Daclin, adjoint au maire de Lyon
M. Gilles Vesco, adjoint au maire de Lyon
M. Emmanuel Bolut, DDU, ville de Lyon
M. Jean-François Cimetière, Le Grand Lyon, Dir. de la Voirie
M. Xavier Vagogne, Le Grand Lyon, Centre-Sud
Le Progrès